



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Programmes

Question écrite n° 18306

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences facheuses que pourraient avoir pour l'enseignement de l'éducation civique, en sixième, les dispositions retenues dans trois cents collèges choisis à des fins d'expérimentation. En effet, cet enseignement de l'éducation civique, dans le cadre des horaires et des programmes de 1985, ne serait plus assuré par les seuls professeurs d'histoire et de géographie. Il pourrait être confié aux professeurs d'autres disciplines dans un cadre fixe par le chef d'établissement. Il lui demande s'il ne craint pas que cette procédure entraîne un risque de dilution de l'éducation civique dans un certain nombre de disciplines, dilution préjudiciable à la cohérence qui doit marquer son enseignement.

### Texte de la réponse

L'enseignement de l'éducation civique pour le ministre de l'éducation nationale est une préoccupation constante. Faisant suite aux décisions du « Nouveau contrat pour l'école », dans le cadre d'une expérimentation durant l'année scolaire 1994-1995, 368 collèges ont été choisis en raison de leur volonté de s'engager dans une démarche innovante. L'objectif de l'expérimentation en classe de 6e est d'impliquer plus efficacement l'ensemble de l'équipe éducative dans l'enseignement d'une éducation civique élargie et repensée. La prise en compte interdisciplinaire de l'éducation civique, la souplesse du cadre horaire et la possibilité de prise en charge de l'éducation civique par toute une équipe éducative sont autant d'éléments qui contribuent à l'acquisition d'une morale de la responsabilité dans les différents domaines de la vie sociale et professionnelle. Une heure par quinzaine en moyenne, correspondant à l'enseignement spécifique de l'éducation civique entendu dans un sens traditionnel, est dispensée par le professeur d'histoire et géographie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18306

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1994, page 4630

**Réponse publiée le :** 19 décembre 1994, page 6328